

# DEMANDE D'AUTORISATION PROVISOIRE D'ENSEIGNER L'AÏKIDO, L'AÏKIBUDO OU UNE DISCIPLINE ASSOCIÉE

A adresser au / à la Président-e de la Ligue dont dépend le club.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénoms : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ E-Mail \_\_\_\_\_

Grade en Aïkido\* : \_\_\_\_\_

Aïkibudo\* : \_\_\_\_\_

Votre / Vos professeur-e-s : \_\_\_\_\_

Vous êtes titulaire d'une des 2 parties du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif ?

Oui  Non

Si **Oui**, laquelle : \_\_\_\_\_

Attestation de formation aux premiers secours  Oui  Non

Je m'engage à suivre les cours de l'école des cadres et les stages officiels organisés par la FFAAA. En attendant, si je suis provisoirement autorisé-e à enseigner l'Aïkido, l'Aïkibudo et les disciplines associées, je ne peux le faire que bénévolement.

Observations et avis du DFR\*\* (obligatoire – décision du CD FFAAA du 29 octobre 1983) :

Président-e de la Ligue\*\* :

DFR\*\* :

\_\_\_\_\_  
Date et Signature

\_\_\_\_\_  
Date et Signature

\* Grade minimum pour enseigner cette discipline : 1<sup>er</sup> Dan.

\*\* Le DFR engage sa responsabilité en signant ce document. Il en est de même du / de la Président-e de la Ligue.

Formulaire 6 - FFAAA-2018-40-FORM-SIEGE - Annule et remplace l'édition du 19 septembre 2017.



Agrément N°75 S 273, Arrêté Ministériel du 7 octobre 1985

Membre de l'Union des Fédérations d'Aïkido - Membre pour la France de la Fédération Internationale d'Aïkido